

L'ÉDITO

Bonjour à vous, amis lecteurs !

Je salue tout d'abord les habitants de La Couarde, à qui ce bulletin est principalement destiné, mais également tous ceux, en dehors de la commune, qui vont feuilleter les quelques pages du septième bulletin de la mandature.

Nous sommes fiers et heureux d'habiter notre petit coin de campagne peleboise, melloise, au cœur du Poitou. Pour autant, nous vivons en interaction avec ce qui nous entoure. Le monde est ainsi fait que les synergies et les liens doivent être développés, plus que jamais. La mise en commun, la mutualisation, sont indispensables pour faire face à l'évolution des temps, aux réductions budgétaires, aux augmentations diverses. La solidarité est le meilleur moyen de lutter contre l'isolement et l'enfermement sur soi, la peur de l'autre, de l'étranger. La cohésion est indispensable pour faire poids alors que les centres décisionnels s'éloignent de nous ; la création de la grande région Nouvelle-Aquitaine en est le dernier exemple.

Dans ce contexte, des opportunités s'offrent à nous.

La création au 1^{er} janvier de la future communauté de communes du Mellois en Poitou (voir page suivante) doit être une chance réelle de rassembler les forces dans un objectif unique de services rendus, les plus égaux, à chacun de nos habitants.

La future communauté de communes doit être un territoire d'espoir et de projets. D'autres nous ont montré le chemin, qui savent s'entendre par delà les clivages de basse politique politicienne, par delà les prérogatives surannées, ne dépassant pas le maigre périmètre des petites baronnies.

Qu'on le veuille ou non, la future communauté de communes verra le jour et celui-ci ne doit pas être dessiné en clair obscur.

La future « comcom » crée une opportunité à saisir pour mettre en valeur nos savoir-faire, pour mettre en relation offrants et demandeurs dans tous ses domaines de compétences. Et là, l'image me vient de cet entrepreneur disant récemment avoir un carnet de commandes plein, mais dans l'incapacité de trouver des compagnons dans son domaine de spécialités... alors que les chômeurs sont trop nombreux dans nos villages, alors que beaucoup de jeunes pensent trop souvent « qu'il n'y a rien à faire ici »...

Vouloir, c'est déjà pouvoir un peu.

La grande fusion de 2014 n'a été que partiellement réussie, avec la création de la communauté de communes du Mellois ; elle doit, cette fois-ci, l'être complètement, nous n'avons pas d'autre choix. Nous avons l'obligation de faciliter la vie de nos concitoyens en contribuant à leur donner les moyens de bien vivre sur tout le territoire.

A nous, élus locaux, de nous montrer dignes de la confiance qui nous est accordée.

Philippe Caclin, Maire.



- 1, L'édito
2. Pourquoi « Communauté de Communes du Mellois en Poitou » ?
3. Travaux & investissements, accessibilité des locaux communaux
4. Recensement
Gendarmerie Nationale
Respect des règles
5. Chez nos voisins, l'Ecurie Nicolas Bittard à Lussaudière de Prailles
Etang de Goux, association de pêche
Monument aux morts
6. 7. Passion Trompe de chasse, mise à l'honneur de Nicolas Naud
8. Manifestations passées & à venir

Pourquoi « Communauté de Communes du Mellois en Poitou » ?

Le nom, c'est l'anse du panier. Un nom mal compris, c'est comme une anse mal foutue ou fatiguée. Et je ne parle pas de l'absence d'anse à un panier...

Un nom qui porte, c'est ce qu'il faut à notre territoire. Le nôtre manque de notoriété à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine : Melle n'est pas une ville de taille suffisante pour figurer sur les cartes générales, nos axes routiers ne sont pas dessinés sur le schéma transport de la région. L'actuel Pays Mellois est de fait une « zone blanche » alors qu'avec 50 000 habitants, il doit tenir sa place dans le développement économique (entreprises, emploi, formation), articulation première de la politique menée par le président Alain Rousset.

Ces raisons me conduisent à une proposition de dénomination « **Communauté de communes du Mellois en Poitou** » argumentée de la façon suivante :

Tout d'abord, « du Mellois en Poitou » sonne mieux et a plus de sens que « du Poitou Mellois » ; le Poitou n'est pas Mellois, reconnaissons-le, c'est l'inverse .

Il place en premier le dénominateur « Mellois », qui désigne notre cœur de territoire ; le Plateau mellois est une entité géologique et géographique identifiée sur les cartes, et même si ce plateau ne couvre pas la totalité du territoire, il en est l'essentiel. Le reste en découle, puisque Dive, Bouleure, Péruse, Belle, Boutonne, Lambon, Sèvre... y prennent leur source ; il y a continuité géographique entre le plateau et les vallées voisines.

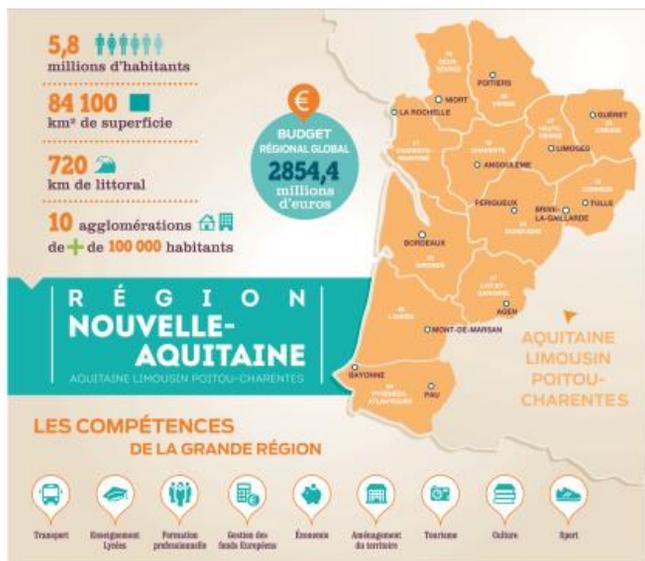
Le Pays Mellois a été créé au milieu des années 70, et nos prédécesseurs ont su s'entendre sur ce nom de baptême.

Depuis, le Pays Mellois a géré les relations avec la région et avec l'Europe ; il faut le savoir, toutes les subventions pour les grands projets, demandées et obtenues depuis ces années, portent l'estampille du Pays Mellois. Il me semble donc indispensable que « Mellois » subsiste dans la dénomination. S'en abstenir, ce serait repartir avec un handicap supplémentaire, la nécessité de se faire « re-connaître », l'obligation de faire savoir. Le qualificatif « Mellois », c'est l'assurance d'une continuité sans avoir plus d'explication à fournir.

Maintenant, il faut aussi s'adapter et saisir les opportunités. Comme vous avez pu le lire récemment dans les journaux, les deux départements de la Vienne et des Deux-Sèvres reprennent l'idée d'une marque commerciale « Poitou » qui avait été lancée à l'époque par Jean-Pierre Raffarin. Ajouter « Poitou » à « Mellois », c'est bénéficier d'une publicité « gratuite » et porteuse pour nous et notre futur territoire. Le Poitou est bien localisé dans l'esprit des français, voire de beaucoup d'étrangers et s'y référer, c'est se positionner.

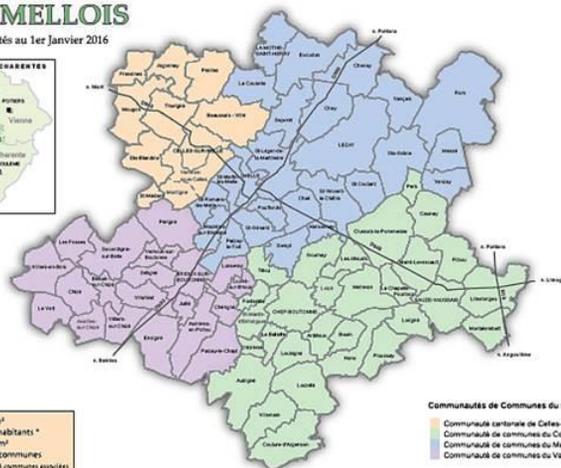
D'où ma proposition en faveur de la dénomination « **Communauté de communes du Mellois en Poitou** » qui sera officiellement créée au premier janvier prochain.

*Philippe Caclin,
vice-président Environnement
de la Communauté de Communes du Mellois.*



PAYS MELLOIS

Intercommunalités au 1er janvier 2016



* Il s'agit de la population municipale, la population totale (somme de la population municipale et de la population comptée à part) étant de 49 553 habitants. Population légale 2011 entrée en vigueur le 1er janvier 2014 (Sources INSEE).
 © Synclast Mellois du Pays Mellois - Janvier 2016.
 © IGN Paris - Scp250 (licence n°2002/cubz46) enrichi avec les BOG du Pays Mellois - reproduction interdite

Travaux & investissements, accessibilité des locaux communaux

La loi impose la mise en accessibilité des Etablissements recevant du public. Pour notre commune, sont concernés la Maison Peleboise, la mairie, le bloc sanitaire de la cour de l'école et le Temple.

La **Maison Peleboise** qui, au-delà de la simple mise aux normes, a été labellisée Tourisme & Handicap ; les locaux et les alentours rénovés ont été inaugurés à l'occasion de la XXIII^e Fête des champignons, le 9 octobre dernier.



La **Mairie** a obtenu le feu vert administratif (équivalent à une autorisation de travaux ou permis de construire) lors de la réunion de la sous-commission départementale de l'accessibilité du 30 août dernier.

A juste titre, une dérogation a été obtenue pour les toilettes : les personnes à mobilité réduite (PMR) seront dirigées vers le nouveau bloc sanitaire de la Maison Peleboise, via le cheminement lui-même conforme. De même, pour le bureau du Maire que son étroitesse rend inaccessible, les PMR seront accueillies dans la salle des cérémonies, également convertie en salle de réunion du Conseil, pour les mêmes raisons d'accessibilité.

Rappelons que le coût des travaux est évalué à 5 000 € TTC, mais qu'il sera réduit significativement dans la mesure où les travaux sont réalisés en régie interne par nos agents communaux.



Les mini-camps d'été organisés tous les ans depuis 2000 (date de fermeture de l'école de La Courde), ont été au nombre de 70 depuis 2008, avec l'accueil de 1260 enfants pour 5040 nuitées ; les mini-camps sont organisés par l'association Les Grimpeaux de l'Hermitain en lien avec la Maison Peleboise.



Au programme 2017 et 2018, la mise en accessibilité de la **salle de la cantine** puis de **l'ancienne école** induisent l'amélioration du bloc sanitaire de la cour de l'école. Et le Conseil municipal a décidé de repenser l'aménagement de la cour de l'école.

Une place de parking PMR doit être aménagée tant à proximité de la cantine que de l'école, avec aménagement d'un cheminement adapté vers l'une et l'autre, ainsi que vers le bloc sanitaire.

Le bloc sanitaire, réaménagé pour l'accueil des mini-camps à partir de 2000 a vieilli, il est difficile à entretenir et de plus, il n'est pas accessible aux PMR. Une étude est en cours pour sa réhabilitation avec un bloc WC, urinoir et lave-mains pour les hommes, un WC et lave-mains pour les femmes et un bloc WC, lave-mains et douche accessible aux PMR. Un local de rangement sera aménagé à l'arrière du préau. L'ensemble sera complété des moyens permettant l'installation d'un bloc sanitaire mobile pour l'accueil d'une quarantaine de personnes à l'occasion des mini-camps d'été. Enfin, un système d'assainissement viendra remplacer la fosse étanche existante ; il sera implanté à l'arrière du préau et du nouveau local de rangement.

L'habillage extérieur des locaux sera également amélioré pour rappeler le caractère « pelebois » des lieux et les espaces verts seront rendus plus accueillants par la plantation d'arbres, de haies arbustives. Par la suite, la roulotte Troc'Livres pourrait être remplacée par un petit local à ossature bois. Les derniers travaux seront poursuivis courant 2019. Un dossier de demande de subvention est en cours de montage.

Pour terminer et compte tenu de la vente de la salle de jeux, le **Temple** sera rendu accessible en 2020, afin de respecter le programme validé par le Préfet.

Recensement



Le recensement permet de déterminer la population officielle de notre commune. Ce chiffrage permet en particulier de définir la participation de l'Etat au budget municipal de fonctionnement.

Le recensement des habitants de La Couarde se déroulera du 19 janvier au 19 février 2017. Comme en 2012, c'est Nathalie Proteaux qui a été nommée « Agent recenseur » par arrêté municipal. Les questionnaires seront disponibles en version papier et sur internet ; cette nouvelle méthode permet de réaliser d'importantes économies de moyens, l'Agent recenseur vous en expliquera le fonctionnement lors de son passage. Merci de lui réserver, comme à l'accoutumée, un excellent accueil.

Gendarmerie Nationale

La dissolution de la brigade de La Mothe Saint-Héray ainsi que l'extension corrélative de la circonscription de la Brigade de Saint-Maixent l'Ecole sont effectives depuis le 1^{er} juillet 2016.

Un service public de proximité de la gendarmerie nationale en vue de l'accueil du public et de l'assistance aux victimes a été mis en place le 3 octobre dernier.

Afin de continuer à servir les concitoyens du territoire de l'ancien canton de La Mothe Saint-Héray, des permanences sont assurées à la Mairie de La Mothe Saint-Héray tous les lundis de 14h30 à 16h30.

Accès par appel téléphonique au numéro 17 <http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr>
Possibilité de dépôt de plainte en ligne sur le site <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr>



Respect des règles



DDHC 1789, extrait Article 4

« La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. »

RÈGLES DE VOISINAGE

Le respect commence par le respect de ses voisins... Aboiements de chiens excessifs, klaxons intempestifs, tapages nocturnes,... sont considérés comme des troubles de voisinage que l'on doit essayer de régler à l'amiable. Si ces troubles persistent, vous disposez de recours auprès de la Mairie. Le maire ou un conciliateur de justice peuvent intervenir avant que des procédures juridiques soient mises en œuvre.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Par décision municipale, une limitation de vitesse à 30 km/h a été instaurée dans le bourg de La Couarde. C'est une règle du Code de la route qu'il convient de respecter. Elle peut à tout moment être sanctionnée. Pensons à la sécurité des piétons et en particulier de nos enfants.

AVIS DE VIGILANCE

VOL PAR RUSE ou par FAUSSE QUALITÉ

MÉFIANCE !!!

Un inconnu se présente à votre domicile comme policier, plombier, pompier, agent de mairie, agent d'ERDF/GRDF, etc.

- N'ouvrez pas la porte immédiatement.
- Regardez par le judas ou la fenêtre et parlez-lui à travers la porte.
- Exigez de voir sa carte professionnelle par l'entrebâilleur.
- UN DOUTE ! Demandez-lui de partir et appelez-nous immédiatement.

POUR PLUS DE SÉCURITÉ

- Installez un judas et un entrebâilleur à votre porte.
- Ne mentionnez que votre NOM sur votre boîte aux lettres.
- Ne divulguez jamais l'endroit où vous cachez vos bijoux ou votre argent, même à des policiers ou à des gendarmes.

Soyez acteur de votre propre sécurité

Le 17, un acte réflexe et un geste citoyen.

GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE DES DEUX-SEVRES
RETROUVEZ-NOUS SUR FACEBOOK: gendarmerie.deux.sevres

Chez nos voisins



Anne et Nicolas Bittard ont débuté leur activité en septembre 2011 par une écurie de propriétaires de chevaux ; ils ont ouvert un poney-club attenant en 2014. Les structures se composent d'un accueil et d'un club-house, d'une carrière drainée de 70 x 30 m, de 15 boxes chevaux, d'une stabulation pour 15 poneys et d'une douche pour les animaux. 50 cavaliers fréquentent cette institution en toute saison, principalement de septembre à juin. Les disciplines proposées sont le CSO (Concours Saut d'Obstacle), le dressage, le poney-game et le TREC (Technique de Randonnée Equestre en Compétition). Pour chacune de ces disciplines, les cavaliers peuvent participer aux concours régionaux, inter-régionaux ainsi qu'aux championnats de France tous les étés. Nicolas organise régulièrement des stages, bivouacs et randonnées. Dernier week-end en date les 22 et 23 octobre 2016 à l'île de Ré avec 12 membres participants.

Nicolas Bittard projette de faire évoluer l'ensemble de ses activités et envisage d'accueillir davantage de cavaliers... pour le plus grand plaisir de ses voisins qui voient passer de charmantes petites têtes bombées par dessus leurs haies champêtres !

Pour tout renseignement, Nicolas Bittard 06 88 42 58 46
Lussaudière 79370 Praillès

Mail : bittardnicolas@gmail.com

www.lussaudiere-ecurie-nicolasbittard.ffe.com

fr-fr.facebook.com/Lussaudière-Ecurie-Anne-et-Nicolas-Bittard



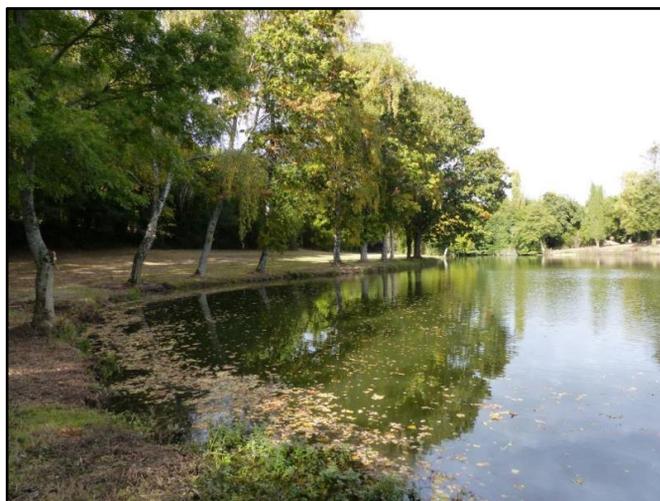
Le baptême à poney offert lors de la Fête des champignons 2016 de La Courde

Etang de Goux, association de pêche

L'étang de Goux appartient à la commune depuis le 9 juin dernier.

Dans le but d'organiser une première réunion et de créer une association de pêche pour avril 2017, nous recherchons des personnes intéressées.

Merci de bien vouloir contacter le 06 14 78 83 35 du lundi et vendredi entre 9h et 17h.



Monument aux morts

Le travail préparatoire de la cérémonie du 11 novembre 2016 a conduit à alléger l'habillage arbustif autour du Monument aux morts. Les deux ligustrum sur tige ainsi que les retours plantés de buis ont été arrachés pour dégager la façade.

En effet, deux plaques aux noms d'Armand Morichon, tué à Verdun le 22 février 1916, oublié de la Grande Guerre, et de Guy Perault, mort en service en Algérie le 8 septembre 1956, seront apposées au pied des piliers de part et d'autre du monument ; elles devront être visibles et lisibles.

Par la suite, deux massifs de vivaces seront créés en limite de pelouse, de chaque côté du monument.



Passion « Trompe de chasse »...

Nicolas est né en 1994. C'est en juillet 2011 à l'âge de 17 ans qu'il découvre le son de la trompe lors d'un repas champêtre organisé par Michel Pougnaud et son groupe « **Les Echos du Val de Sèvre** » à la Ferme Auberge de La Vallée à La Couarde. Coup de cœur !

Il s'entraîne tout l'été et devant le talent évident de Nicolas, Michel Pougnaud l'intègre dans son groupe. Premiers cours de septembre à décembre 2011. Premier concert le 10 novembre 2012. Un stage à Vendôme, des entraînements suivis et répétés le mènent au succès : Brevet du Sonneur Classé en mai 2013, 4^{ème} catégorie en 2014.

En 2015, Nicolas et 16 autres jeunes sonneurs créent le groupe « **Les Echos de la Grande Roche** » ; il en est le vice-président. En duo avec Clément Lalu, Nicolas se classe 3^{ème} au concours international de trompe.

Les Echos de la Grande Roche ont donné leur premier concert à Ménigoute le 8 octobre dernier et vont sortir leur premier disque enregistré à cette occasion. Ils pensent déjà à leur prochain concours qui aura lieu à Nontron en 2017. D'ici là, il leur faudra « s'habiller » et faire appel à une couturière spécialisée dans le Cher là où siège l'une des plus grandes fabriques françaises de trompes de chasse, la société Cornélius. L'équipement (petit gilet velours, chemise blanche, redingote, pantalon velours, bottes d'équitation, bombe de sonneur ou casquette anglaise) coûtant entre 500 et 1200 €, l'association envisage de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général.



Nicolas Naud en habit
« Les Echos du Val de Sèvre »

De fin octobre à fin mars, Nicolas participe à pied aux 30 chasses à courre organisées par le Rallye Pigerat dans le secteur de Lezay et Sauzé-Vaussais. « *Bien faire et laisser dire* » telle est leur devise.

Mais nul besoin de chasser pour entendre cors et trompes... Les Echos du Val de Sèvre fêtent leurs 60 ans cette année et donnent, le 10 novembre 2016 à 20h30, un concert anniversaire de trompes et orgue en l'Abbatiale de Saint-Maixent l'Ecole. Un organiste, un quatuor de cuivres et trois groupes de la région sont invités.

Prenez date et réservez !

Ce fut un réel plaisir d'écouter Nicolas nous parler de sa passion et jouer près de nos maisons !



« Ça se fait à La Couarde I »



... mise à l'honneur de Nicolas Naud

Une trompe est composée d'un pavillon, d'une branche d'embouchure ou cheminée, et de 3 tours et demi d'une longueur totale de 4,40m.

Il existe plusieurs modèles :

- ❖ la trompe lourde pour la chasse recommandée aux débutants,
- ❖ la trompe semi-légère ,
- ❖ et la trompe légère de 3/10^e mm d'épaisseur.

Ces deux dernières sont utilisées pour les concours car elles entrent plus facilement en vibration.

Toutes les trompes de chasse et d'harmonie sont accordées en ré, le cor est accordé en mi.

« Sonnez comme vous chantez »

La trompe est un instrument élégant, lié aux traditions ancestrales d'alarme et de vénerie.

On dénombre **51 fanfares** (compositions musicales) de circonstances, d'animaux, de maîtres et d'équipages, de forêts... toutes ces fanfares sont à connaître pour passer le Brevet du Sonneur Classé ; leur durée varie de 30 secondes à 5 minutes.

Plusieurs pupitres se font entendre au sein d'un même groupe : la mélodie principale devant les chants, les secondes en accompagnement (2 tons en dessous du chant), puis les bouchés et le pupitre radouci. Les concours peuvent se passer en trio (1 chant, 1 seconde, 1 basse) ou en duo (1 chant, 1 seconde).

Fréquemment et notamment en répétition, le sonneur de trompe chante, en alternance, pour reposer les lèvres.

La fanfare d'harmonie a été créée pour la qualité musicale de la trompe. Elle accompagne aussi bien des chants liturgiques que traditionnels comme :

- ❖ *Le printemps de Novel*,
- ❖ *Le Refuge*, chant pyrénéen,
- ❖ *Partons la mer et belle*, chant de marins,
- ❖ ou encore le célèbre chant basque hymne à la liberté « *Hegoak* ».



Nicolas joue, chante, et compose également comme en 2014 pour Paul Chaigneau (Bois du Poitou à Soudan). Sa passion le conduit même à créer et fabriquer divers accessoires : des fouets de chasse par exemple ainsi que des pièces permettant de réparer les trompes abîmées lors de la chasse à courre.



Les associations de Sonneurs peuvent s'affilier à la Fédération Internationale des Trompes de France créée en 1928.
<http://www.fitf.org/fr>



A consulter, les sites des quatre principales fabriques de trompes en France :

www.trompe-millienon.com

www.trompe-cornelius.com

www.perinet.fr

www.trompes-de-chasse.pgm-couesnon.fr

Manifestations passées...

Invité par les RIFE de Saint-Maixent l'Ecole, le groupe folklorique Assfolk Matelica a animé l'après-midi de ce 14 juillet 2016 à La Couarde.



La 23^{ème} Fête des Champignons s'est déroulée une nouvelle fois sous le soleil et de nombreux visiteurs ont pu apprécier animations et produits locaux exposés.

Les mycologues de la SMMA (Société Mycologique du Massif d'Argenson) ont répertorié 98 espèces différentes de champignons, diversité remarquable si l'on considère le manque de précipitations ces derniers mois !

Prenez date, la 24^{ème} édition est programmée les 14 & 15 octobre 2017.



Diaporamas



www.lacouarde79.fr

sur notre
site internet



... et à venir



www.menigoute-festival.org www.fifo-distribution.com

Randos PSF le dimanche 6 novembre

Randonnée pédestre 9 ou 12 km

Circuit VTT 25, 32, 39 ou 49 km

Accueil, inscription & départ libre à partir de 8 h à l'Ecole de La Couarde.

Renseignements Pédale Saint-Florentaise au 06 75 68 25 72.

La cérémonie du 11 novembre 2016

se déroulera à 15h devant le Monument aux Morts de La Couarde.

Devoir de mémoire et réhabilitation du Sergent Armand Morichon, en présence de Monsieur le Préfet ou de son représentant. Un vin d'honneur sera offert par la Municipalité.

Marché de Noël à La Mothe Saint-Héray

En nocturne le samedi 10 décembre à partir de 17h,

En diurne le dimanche 11 décembre jusqu'à 18h.



Le Conseil municipal vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année, et vous présentera ses vœux à la Maison Peleboise le samedi 7 janvier 2017 à 11h.

Prochain Bulletin Municipal
« Le Pelebois » Février 2017

Directeur de la publication : Philippe Caclin

Ont participé à la rédaction : Philippe Caclin, Etienne Pistre, Line Chassac,

Crédit photographique et Composition : Line Chassac

Création graphique, mise en page, impression et distribution : Commune de La Couarde